



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

✉ : cgt.021@cp.finances.gouv.fr
site Internet : www.tresor.cgt.fr/21

Juin 2006

Numéro 91

Dans ce numéro

- 1 Compte-rendu du CHS-DI du 6 avril 2006.
- 2 Vos représentants CGT.

CHS DI du 6 avril 2006

Avant l'examen de l'ordre du jour, les organisations syndicales ont procédé à une déclaration liminaire visant à demander des moyens supplémentaires pour la médecine de prévention en Côte d'Or. En effet, alors que la réforme des retraites contraint les agents à prolonger leurs carrières jusqu'à des âges où une surveillance médicale accrue est nécessaire, les contraintes administratives (statistiques, rapport d'activités) pesant sur le médecin risquent de l'empêcher de recevoir tous les agents qui en auraient besoin. Les membres de l'Administration ont semblé y porter un certain intérêt et les représentants CGT suivront particulièrement l'évolution de ce dossier.

Dijon Nord et Sud :

Les débats nous ont donné l'occasion d'évoquer notamment l'avenir des demandes des agents de **Dijon Nord et Sud** qui se plaignent de façon récurrente de la chaleur dans leurs locaux en été (jusqu'à 40 degrés !!) Il nous avait déjà été répondu que la résolution du problème pouvait venir de l'implantation de stores occultants, mais que ceux-ci sont incompatibles avec les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France. Gageons que cette personne bénéficie de la climatisation dans son bureau. Il est vrai que l'immeuble de la Rue Sambin est une œuvre d'art à l'intérieur de laquelle d'ailleurs les murs ont été sculptés... pour suivre l'évolution de l'humidité. Nous avons donc profité de la présence de Madame Escard à cette réunion pour lui rappeler l'historique de cette demande en soulignant à quel point les agents de ces postes, par ailleurs soumis à de lourdes contraintes professionnelles et hiérarchiques, se sentiraient bafoués si l'emménagement d'autres unités de travail dans ces locaux entraînait comme par enchantement les travaux nécessaires.

Orientations 2006 du CHS-DI de Côte d'Or :

Les thèmes principaux retenus sont la santé et la sécurité.

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARPI) : PETEY Marie-Claude (TG Dépôts), GONTHIER Patrice (T. CHU), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion), BAILLY Catherine (TG-Pensions), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BLANCHE Michèle (T. Chenôve).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), PETIT René (TG Suppléance).

Inspecteurs : GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. Genlis).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-33-50).

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

SANTE :

Prise en compte des aspects environnementaux, (exposition à d'autres substances cancérigènes, décret CMR. Substances chimiques, plomb dioxine. agents physiques, radon. **agents biologiques**, virus hépatites B et C.

Troubles musculo-squelettiques, l'ére cause de maladie professionnelle dont les causes peuvent être réduites par une meilleure conception des lieux de travail, des équipements, de l'éclairage, et/ou par une action sur l'organisation du travail.

Conduites addictives : question sur le tabac et application de la jurisprudence de la cour de cassation du 29 juin 2005 .

Conditions de travail : Travail sur écran (mise en œuvre des recommandations ministérielles de 2002).

L'éclairage : Associer en amont les acteurs de la prévention.

Les conditions climatiques extrêmes : problème lié à la diversité des conditions climatiques rencontrées

(Accueil du public, isolation des bâtiments, expositions des bureaux, équipements existants), plusieurs actions engagées sur la résolution immédiate des problèmes (pose de stores, pose de filtres, achat de ventilateurs), les autres à plus long terme, (isolation des bâtiments) étudier le rapport coût/ efficacité et les conséquences environnementales.

Harcèlement moral _loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, nouvel article 6 de la loi du 13 janvier 1983 et la loi du 3 janvier 2003.

SECURITE :sécurité électrique, sécurité incendie, amiante.

Exercices d'évacuation incendie ;_Compte-rendu de leur déroulement en CHS.

Installations électriques ; vérifications bi-annuelles, (vérifications, mises en conformité, travaux de rénovation et contrat de maintenance ou d'entretien relèvent des crédits directionnels.

Prévention des risques routiers : Maintien des stages pratiques pour les personnes utilisant un véhicule dans le cadre de leurs fonctions.

Accueil des personnes handicapées : rappel que le thème concerne le personnel et le public. Recensement des bâtiments susceptibles de création ou d'amélioration de l'accessibilité des locaux pour l'accueil des personnes handicapées.

Prise en compte des incidences de la loi du 11 février pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Prévention des autres risques spécifiques : la prévention du mal de dos, la formation secourisme, information sur le thème de l'alcool.

Formation ou information sur « violence dans les relations avec le public » (voir groupe de travail du 24/11/2005 et 31/01/2006) ainsi que sur la gestion du stress.

Toutes ces questions sont sans doute subalternes puisque le Président nous a demandé à plusieurs reprises de presser le pas afin d'arriver plus vite à l'attribution des enveloppes budgétaires : le sacré Graal devant remplir la gourde vide de chaque administration.

Budget :

185 029 euros alloués par la DPMA pour l'exercice 2006, à répartir entre les directions locales, conformément au programme de prévention et aux orientations du CHS, mais aussi aux demandes formulées par les agents dans les cahiers d'hygiène et de sécurité. Cette première séance a permis d'accepter un certain nombre de travaux présentés mais aussi de refuser ceux qui ne rentraient pas dans ce cadre.

On peut aussi déplorer un certain manque d'imagination et d'intérêt des directions pour certains domaines comme l'accueil des handicapés où seulement 234 euros ont été dépensés pour le moment.

Moralité : que les agents qui pensent savoir comment utiliser les fonds du CHS dans leurs postes comptables le fassent savoir par le biais des cahiers.

Etat d'esprit de cette réunion :

La dernière tendance à la mode pour faire déraiser un débat et lui faire manquer sa cible :

utiliser la rigolade, tenter de pratiquer la gaudriole dès que l'occasion se présente, cela permet la déconcentration de l'assistance et peut conduire à l'oubli pur et simple de la question posée, serait-ce là l'influence de Berlusconi ?

Cet usage de la «vanne» comme élément de déstabilisation est de plus en plus fréquent dans toutes les assemblées et montre à l'évidence le peu de cas que nos élites font du personnel et de ses représentants. C'est pourquoi les élus CGT préfèrent manquer d'humour lors des débats pour mieux appliquer la fameuse formule de Desproges « *On peut rire de tout mais pas avec n'importe qui* ».